



LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MARNE

ARRETE N° 1707/2017  
FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATEGORIE C

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 modifié fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié par le décret n° 2014-451 du 02 mai 2014,

Vu l'arrêté n° 224/2017 en date du 07 février 2017 fixant la composition de la commission administrative paritaire (CAP) des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C,

Vu l'arrêté n° ARR 2017 CABINET 3 du 20 novembre 2017 du président du conseil départemental de la Marne de désignation de monsieur Pascal DESAUTELS à la présidence du conseil d'administration du S.D.I.S. de la Marne,

Considérant que le président du conseil d'administration du SDIS préside de droit la CAP des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C,

Vu la démission de madame Lise MAGNIER de son mandat de conseillère départementale,

Considérant que les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux CAP sont choisis, à l'exception du président de la CAP, par l'autorité investie du pouvoir de nomination soit par le président du conseil d'administration du SDIS de la Marne,

Considérant la désignation de madame Annie COULON en remplacement de madame Lise MAGNIER en qualité de deuxième représentant titulaire de l'administration,

Considérant la désignation de madame Frédérique SCHULTHESS en remplacement de madame Annie COULON en qualité de quatrième représentant suppléant de l'administration,

Vu le procès-verbal du résultat des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C en date du 4 décembre 2014,

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de la catégorie C du service départemental d'incendie et de secours de la Marne est, à compter de la date du présent arrêté, composée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<u>Premier titulaire</u>	<b>M. Pascal DESAUTELS</b> Président du conseil d'administration du S.D.I.S. de la Marne, conseiller départemental du canton de VERTUS, PLAINE CHAMPENOISE	<b>M. Stéphane LANG</b> Conseiller départemental du canton de REIMS I
<u>Deuxième titulaire</u>	<b>Mme Annie COULON</b> Conseillère départementale du canton de VERTUS – PLAINE CHAMPENOISE	<b>Mme Valérie MORAND</b> Conseillère départementale du canton d'ARGONNE SUIPPE et VESLE
<u>Troisième titulaire</u>	<b>M. Laurent BURCKEL</b> Conseiller communautaire à la communauté de communes de VITRY, CHAMPAGNE ET DER	<b>M. Gérard BUTIN</b> Vice-président de la communauté d'agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne
<u>Quatrième titulaire</u>	<b>Mme Dominique DETERM</b> Conseillère départementale du canton de CHALONS I	<b>Mme Frédérique SCHULTHESS</b> Conseillère départementale du canton de CHALONS III
<u>Cinquième titulaire</u>	<b>M. Alain HIRAULT</b> Vice-président de la C.U. du GRAND REIMS	<b>M. Raphaël BLANCHARD</b> Conseiller départemental du canton de REIMS V

## REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES		SUPPLEANTS
<b>Groupe hiérarchique de base :</b>		
<b>Premier titulaire</b>	<b>M. MORET Baptiste</b> Caporal chef - liste syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. Emerick BOULARD</b> Caporal - liste syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Deuxième titulaire</b>	<b>M. BRIN Gautier</b> Caporal chef - liste syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. TOUSSAINT Jérémy</b> Caporal chef - liste syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Groupe hiérarchique supérieur :</b>		
<b>Troisième titulaire</b>	<b>M. LESTARQUIT Christian</b> Adjudant chef - liste syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. ABDELLALI Nordine</b> Sergent - liste syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Quatrième titulaire</b>	<b>M. PRETIS Laurent</b> Sergent - liste syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. BESONHE Grégory</b> Sergent - liste syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Cinquième titulaire</b>	<b>M. FERLISI Adrien</b> Sergent chef - liste syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. CADET Gaël</b> Adjudant - liste syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne

**ARTICLE 2 :** l'arrêté n° 224/2017 en date du 07 février 2017 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 3 :** le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4 :** le directeur départemental du service d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fagnières le 23 novembre 2018

Le président,

  
Pascal DESAUTELS

ACTE REÇU LE  
29 NOV. 2017  
PREFECTURE DE LA MARNE